

# Négociations de l'Initiative de déclaration conjointe sur le commerce électronique parmi les membres de l'Organisation mondiale du commerce :

État des lieux et impacts de la pandémie de COVID-19

---

avril 2021      Yasmin Ismail

## **L'INSTITUT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'Institut international du développement durable (IISD) est un laboratoire d'idées indépendant et primé qui vise à accélérer le développement de solutions pour parvenir à un climat stable, à la gestion durable des ressources et à des économies équitables. Nos travaux inspirent de meilleures décisions et suscitent la prise de mesures concrètes pour aider les gens et la planète à prospérer. Nous mettons en lumière ce qui peut être réalisé grâce à la collaboration entre les gouvernements, les entreprises, les organismes sans but lucratif et les communautés. Le personnel de l'IISD fort de plus de 120 membres, et ses quelque 150 associé(e)s et consultant(e)s viennent du monde entier et leurs formations couvrent maintes disciplines. Avec des bureaux à Winnipeg, Genève, Ottawa et Toronto, notre travail touche des vies dans près de 100 pays.

L'IISD est un organisme de bienfaisance enregistré au Canada, et visé par l'alinéa 501(c)(3) de l'Internal Revenue Code des États-Unis. Il bénéficie de subventions de fonctionnement de base de la province du Manitoba. En outre, des fonds de projets lui sont accordés par divers gouvernements, tant au Canada qu'à l'étranger, des organismes des Nations Unies, des fondations, le secteur privé et des particuliers.

## **CUTS INTERNATIONAL, GENÈVE**

CUTS International, Genève est une ONG sans but lucratif qui catalyse les voix en faveur du développement commercial et des politiques équitables qu'expriment les pays du Sud dans les débats internationaux sur le commerce et le développement à Genève. Nous et nos organisations sœurs de CUTS situées en Inde, au Kenya, en Zambie, au Vietnam, au Ghana et à Washington avons marqué de notre empreinte le secteur de la gouvernance économique dans le monde en développement.

## **TAF2+**

Le Gouvernement du Royaume-Uni a créé le Fonds pour la défense du commerce et des investissements (Trade and Investment Advocacy Fund - TAF2+) dans le but de fournir un soutien à la demande émanant des responsables des politiques commerciales et des négociateurs dans les pays, les communautés et les organisations admissibles.

Les différentes formes d'assistance que fournit le TAF2+ sont les suivantes :

- Des informations, des analyses et des conseils impartiaux sur les aspects techniques et juridiques des négociations commerciales, ainsi que sur la formulation de positions de négociation ;
- De la formation, du renforcement des capacités et des stages s'adressant aux fonctionnaires et aux organisations compétentes ;
- Un appui logistique limité pour la participation aux négociations et aux réunions stratégiques.

Le TAF2+ est géré au nom du le Gouvernement du Royaume-Uni par un gestionnaire du Fonds (FM) : CowaterSogema et Saana Consulting.

## **Négociations de l'Initiative de déclaration conjointe sur le commerce électronique parmi les membres de l'Organisation mondiale du commerce : État des lieux et impacts de la pandémie de COVID-19**

avril 2021

Yasmin Ismail

*L'auteure souhaite remercier Monica Werimo et Emmeline Perreve pour l'appui soutenu qu'elles ont apporté dans le cadre des recherches. Ce mémoire a également été revu par Rashid S. Kaukab, directeur exécutif de CUTS International, à Genève, et par Sofia Baliño, directrice des communications et responsable éditoriale du programme de l'IISD sur le droit et la politique économiques.*

*Le présent document a été produit grâce à un financement du programme UK Aid par le gouvernement britannique. La subvention intégrale, appelée « Umbrella Grant », est un projet relevant du Trade and Investment Advocacy Fund (TAF2+) qui est mis en œuvre par l'Institut international du développement durable, en consortium avec CUTS et le cabinet de conseils BKP Economic Advisors.*

*Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles de l'auteure et ne reflètent pas nécessairement les positions officielles du gouvernement du Royaume-Uni ni celles du Trade and Investment Advocacy Fund.*

### **SIÈGE DE L'IISD**

111 Lombard Avenue, Suite 325  
Winnipeg, Manitoba  
Canada R3B 0T4

**Tel:** +1 (204) 958-7700

**Website:** [www.iisd.org](http://www.iisd.org)

**Twitter:** @IISD\_news

### **CUTS INTERNATIONAL, GENÈVE**

37-39, Rue de Vermont  
1202 Geneva, Switzerland

**Tel:** +41 (0) 22 734 60 80

**Fax:** +41 (0) 22 734 39 14

**Email:** [geneva@cuts.org](mailto:geneva@cuts.org)

**Website:** [cuts-geneva.org](http://cuts-geneva.org)

## Abrégé

Ce mémoire s'appuie sur une note précédente publiée en 2020, qui contenait une mise à jour concernant les négociations de l'Initiative de déclaration conjointe sur le commerce électronique au sein d'un groupe de membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il présente l'impact du nouveau contexte issu de la COVID-19 sur les négociations ainsi que les incidences de la pandémie sur le commerce électronique, le développement économique et les aspects liés à l'égalité des sexes et l'inclusion sociale. Enfin, le mémoire donne un aperçu des principales questions soulevées lors des négociations qui dénotent une convergence, ainsi que d'autres où des divergences persistent, alors que le groupe se prépare pour la douzième Conférence ministérielle (CM12) de l'OMC.

# Table des matières

1.0 Introduction.....	1
2.0 La COVID-19 et le commerce électronique : impacts, difficultés et opportunités .....	3
2.1 L'adoption accélérée du commerce électronique.....	3
2.2 Examen des implications de la fracture numérique, de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale .....	4
2.3 Développements récents dans la coopération régionale et l'établissement de règles relativement au commerce électronique .....	5
3.0 Le Programme de travail de l'IDC et de l'OMC sur le commerce électronique : Faits saillants de 2020.....	7
3.1 Hausse limitée du nombre de participants à l'IDC.....	7
3.2 Le Programme de travail sur le commerce électronique examine le moratoire relatif aux droits de douane .....	8
3.3 Difficultés en matière de diplomatie virtuelle et de négociations.....	9
4.0 Négociations de l'IDC sur le commerce électronique : état des lieux (février 2021) .....	11
4.1 Dix petits groupes établis relativement à ces questions en bonne voie pour réaliser des progrès .....	14
4.2 L'accès aux données, les flux de données et la sphère privée demeurent des sujets controversés.....	16
4.3 Progrès limités relativement aux questions portant sur les micro, petites et moyennes entreprises, le genre et les pays les moins avancés.....	17
5.0 Perspectives relativement à la CM12 .....	19
References.....	20

## Liste des abréviations

<b>ACR</b>	Accord commercial régional
<b>AFE</b>	Accord sur la facilitation des échanges
<b>AGCS</b>	Accord général sur le commerce des services
<b>ANASE</b>	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
<b>APEN</b>	Accord de partenariat sur l'économie numérique
<b>CDO</b>	Charte sur les données ouvertes
<b>CE</b>	Commission européenne
<b>CM</b>	Conférence ministérielle
<b>CNUCED</b>	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
<b>CNUDCI</b>	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
<b>COVID</b>	Maladie à coronavirus
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FEM</b>	Forum économique mondial
<b>GESI</b>	Égalité des sexes et inclusion sociale
<b>IDC</b>	Initiative de déclaration conjointe
<b>IFC/SFI</b>	International Finance Corporation (anciennement aussi appelé Société financière internationale – SFI)
<b>MPME</b>	Micro, petite et moyenne entreprise
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>PME</b>	Petite et moyenne entreprise
<b>PMA</b>	Pays les moins avancés
<b>PREG</b>	Partenariat régional économique global
<b>SRAS</b>	Syndrome respiratoire aigu sévère
<b>UA</b>	Union africaine
<b>UE</b>	Union européenne
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
<b>USA</b>	États-Unis d'Amérique
<b>ZLECA (AfCFTA)</b>	Zone de libre-échange continentale africaine

## 1.0 Introduction

Le 13 décembre 2017, lors de la onzième Conférence ministérielle (CM11) qui s'est tenue à Buenos Aires, 71 membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont publié une Initiative de déclaration conjointe (IDC) sur le commerce électronique<sup>1</sup>. Dans cette première déclaration de l'IDC, ils ont annoncé qu'ils allaient « [engager] ensemble des travaux exploratoires en vue de négociations futures à l'OMC sur les aspects du commerce électronique liés au commerce » (OMC, 2017). Le 25 janvier 2019, à l'occasion de la réunion annuelle du Forum économique mondial (FEM) à Davos en Suisse, 76 membres de l'OMC ont publié une deuxième déclaration conjointe annonçant le lancement de négociations sur les aspects du commerce électronique liés au commerce (OMC, 2019a). La déclaration indiquait leur intention de « [s'efforcer] d'obtenir un résultat de haut niveau s'appuyant sur les accords et cadres existants de l'OMC avec la participation du plus grand nombre possible de Membres de l'OMC » (OMC, 2019a). Un an plus tard, le 24 janvier 2020, les ministres des membres participants de l'OMC ont annoncé qu'ils avaient « convenu d'élaborer un texte de négociation récapitulatif d'ici la douzième Conférence ministérielle<sup>2</sup> » à partir des diverses propositions soumises jusque-là, confirmant ces projets dans un communiqué de presse conjoint suite à leur réunion informelle à Davos.

Moins de deux mois plus tard, la pandémie de COVID-19 se répandait à travers l'Europe et dans le monde entier. Il n'était donc plus possible d'assurer la sécurité dans le cadre de réunions en présentiel. En conséquence, plusieurs réunions de l'OMC et d'autres liées à l'Organisation ont été annulées, dont celles de l'IDC, et le directeur général de l'OMC de l'époque, Roberto Azevêdo, a confirmé que la tenue de la douzième Conférence ministérielle initialement prévue pour juin 2020 ne serait « plus faisable<sup>3</sup> ». Le Conseil général a alors été prié de convenir de nouvelles dates pour cette Conférence, dont la tenue est maintenant prévue au cours de la semaine du 29 novembre 2021 à Genève en Suisse<sup>4</sup>. Outre ces difficultés et incertitudes, et après une pause de quelques mois, le travail entrepris dans le cadre de l'IDC s'est poursuivi en 2020, dans des formats virtuels et hybrides. Le 7 décembre 2020, les coorganisateur de l'IDC – l'Australie, le Japon et Singapour – ont diffusé un texte de négociation récapitulatif aux participants, un groupe réunissant aujourd'hui 86 membres de l'OMC. Ils ont annoncé qu'en

---

<sup>1</sup> Il arrive souvent, mais pas toujours, que les expressions « commerce électronique » et « commerce numérique » soient utilisées de façon interchangeable. Il n'existe pas de définition et/ou d'utilisation commune(s) pour ces deux expressions. Ce mémoire emploie l'expression « commerce électronique », car c'est celle que reconnaît l'OMC dans le contexte de son Programme de travail sur le commerce électronique qui a été établi en 1998. Pour les besoins du Programme de travail, l'expression « commerce électronique » s'entend « de la production, de la distribution, de la commercialisation, de la vente ou de la livraison de marchandises et services par des moyens électroniques ». (OMC, 1998b).

<sup>2</sup> Voir une déclaration conjointe à la presse émise par l'Australie, le Japon et Singapour le 24 janvier 2020 à Davos : <https://www.meti.go.jp/press/2019/01/20200124004/20200124004-2.pdf>

<sup>3</sup> Voir OMC (n.d.).

<sup>4</sup> Voir OMC, 2021c.

2021, ils « [intensifieraient] les travaux ... pour réduire encore les divergences et trouver des terrains d'entente possibles » (OMC, 2020b).

Ce mémoire dresse un bilan des négociations de l'IDC sur le commerce électronique et les place dans le nouveau contexte de la pandémie de COVID-19 qui perdure depuis début 2020. Il s'appuie sur un mémoire précédent qui présentait l'histoire du commerce électronique au sein de l'OMC et les dernières mises à jour de l'IDC sur le commerce électronique jusqu'en janvier 2020<sup>5</sup>. Il souligne les impacts de la pandémie sur le commerce électronique, sur le développement économique ainsi que sur les aspects liés à l'égalité des sexes et l'inclusion sociale (GESI). Il examine la manière dont le texte de l'IDC sur le commerce électronique reflète certains des problèmes actuels qui découlent de la COVID-19. Enfin, le mémoire propose un aperçu des principales questions soulevées lors des négociations – dont certaines semblent susciter une convergence et d'autres où des divergences persistent – avant la nouvelle date de la douzième Conférence ministérielle fixée en décembre 2021.

---

<sup>5</sup> Pour des informations complémentaires sur l'historique du commerce électronique au sein de l'OMC, depuis l'établissement du Groupe de travail jusqu'à l'émergence des IDC en 2017, ainsi que sur l'évolution de leurs négociations jusqu'en janvier 2020, voir Ismail, 2020a.

## 2.0 La COVID-19 et le commerce électronique : impacts, difficultés et opportunités

Le 11 mars 2020, le directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus, a déclaré une « pandémie » de COVID-19 (OMS, 2020). Depuis, les gouvernements du monde entier se sont efforcés de contenir la maladie. Suite à cette annonce, « en quelques jours seulement, la circulation physique des biens et des personnes a été largement limitée et le télétravail est devenu la règle, faisant des plateformes numériques le principal moyen permettant de communiquer, de passer des commandes et d'effectuer des transactions en ligne en toute sécurité » (Ismail, 2020b). À ce jour, les gouvernements ont adopté diverses mesures de distanciation physique et les revoient régulièrement, qu'il s'agisse de l'imposition du port du masque dans les lieux publics, de l'établissement de couvre-feux ou de mesures de confinement total limitant les activités sociales et économiques. Les populations se sont tournées vers l'Internet pour travailler, socialiser, se divertir et faire leurs achats. Leur demande en matière d'achats en ligne présentait une occasion unique d'accélérer l'adoption de la numérisation et du commerce électronique, bien que, selon certaines des premières études menées sur le sujet, les incidences de cette transition aient également été inégales.

### 2.1 L'adoption accélérée du commerce électronique

Les périodes de confinement prolongées visant à faire baisser les courbes de croissance exponentielle de la COVID-19 ont entraîné une hausse de l'utilisation d'Internet à des fins professionnelles et récréatives. Un article publié par Forbes fin mars 2020 indiquait que « le nombre total de visites sur Internet a augmenté à raison de 50 % à 70 % » (Beech, 2020). Selon Analysis Mason, les opérateurs de télécommunications ont observé, fin avril 2020, une hausse de 20 % à 70 % du trafic en journée (Adjovi et Flores, 2020). Selon Laberge et al. (2020), le cabinet de consultants McKinsey a mené une enquête auprès de cadres et cadres supérieurs de diverses régions et industries en juillet 2020, qui montrait que la numérisation de leurs activités professionnelles, de leurs chaînes d'approvisionnement et de leurs communications avec leurs clients s'était accéléré de sept ans par rapport à la situation qui prévalait avant la pandémie. En effet, l'expérience de l'accélération du commerce électronique en Chine suite à l'épidémie du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) en 2003 avait déjà indiqué que de telles urgences sanitaires et les mesures d'atténuation y associées pouvaient se traduire par une croissance du commerce électronique, tant au niveau national qu'avec l'étranger (Ismail, 2020b).

Les plus grandes plateformes de commerce électronique ont constaté que la demande en matière d'achats et de ventes en ligne avait connu une hausse substantielle en raison de la pandémie. Par exemple, Jumia Technologies AG (2020), la principale plateforme de commerce de détail en ligne d'Afrique, indique qu'elle a enregistré une hausse de son nombre annuel de consommateurs

actifs, qui est passé à 6,4 millions, avec une augmentation en glissement annuel de 51 % au cours du premier trimestre 2020. Le rapport financier de Jumia Technologies AG mentionnait également que les commandes en ligne avaient atteint 6,4 millions, soit une hausse en glissement annuel de 28 %. En Amérique latine, Mercado Libre, Inc. (2020) a enregistré une hausse de 45,2 % du nombre d'utilisateurs actifs uniques et une augmentation des inscriptions en direct de 26,2 % en glissement annuel pour le deuxième trimestre 2020. Le rapport financier de Mercado Libre, Inc. (2020) indiquait également que sa « base de consommateurs recourant au portefeuille mobile avait augmenté de 109,3 % par rapport celle du deuxième trimestre de 2019, atteignant 9,5 millions de payeurs uniques ». Les résultats spécifiques aux régions confirment certaines des tendances observées au début de la crise, à un moment où les consommateurs et les entreprises peu enclins à adopter les technologies et les plateformes numériques s'étaient vus contraints d'opérer une transition brutale (Ismail, 2020b). Les modèles d'entreprises de commerce électronique se sont avérés incontournables pour assurer un relèvement durable et une résilience face à des crises futures (Ungerer et al., 2020).

## **2.2 Examen des implications de la fracture numérique, de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale**

Malgré les efforts majeurs déployés par divers gouvernements pour soutenir l'adoption et l'utilisation du commerce électronique pendant la pandémie, la crise a également montré que la capacité à effectuer cette transition variait considérablement (Organisation de coopération et de développements économiques [OCDE], 2020). Cette variation s'explique par l'absence de facteurs déterminants essentiels au commerce électronique, c'est-à-dire l'accès à l'Internet et à une connectivité, aux compétences numériques et à des infrastructures postales développées au sein des pays et entre eux (Ismail, 2020b). Ce sont les grandes entreprises qui se sont adaptées le plus rapidement à la situation de crise, dont un grand nombre étaient déjà passées complètement au numérique et bénéficiaient d'un écosystème de commerce électronique solide et bien développé (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED], 2020b). Selon une analyse de l'OCDE (2020), les petites et moyennes entreprises (PME) et les détaillants étaient moins en mesure d'étendre leurs processus et de répondre à la demande accrue en achats de biens et de services en ligne. La CNUCED (2020a) explique que, de ce fait, le commerce électronique a connu une accélération substantielle, principalement dans les économies développées et de façon partielle dans les économies en développement à revenu élevé.

D'après l'International Finance Corporation (IFC, 2020), la croissance trimestrielle de l'utilisation de l'Internet au premier trimestre 2020 (par rapport au même trimestre de 2019) a atteint 12,8 points de pourcentage dans les pays à revenu élevé et 7,5 points de pourcentage dans les économies émergentes. Quant aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, l'utilisation de l'Internet n'y a augmenté que de 1,3 point de pourcentage (IFC, 2020). Dans les régions rurales, où les taux de pauvreté sont supérieurs et les femmes courent plus de risques de faire l'objet de discrimination, une plus grande partie des populations vulnérables ont été laissées pour compte (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO]),

2020). Selon l'UNICEF (2020), plus de 70 % des personnes qui ne pouvaient pas bénéficier de cours à distance à l'échelle mondiale vivaient dans des zones rurales, où les biens et les moyens de connectivité dont disposent les ménages sont limités. Dans le même temps, ONU Femmes (2020) a indiqué que «le fossé numérique entre les sexes dans les régions rurales a amplifié la marginalisation des femmes et des filles, en limitant leur accès à l'éducation à distance, aux services essentiels, à la finance numérique et aux informations vitales pendant la crise».

Bien que le commerce électronique se soit avéré essentiel au maintien des activités des entreprises et des économies malgré cette crise, il a également fait ressortir les implications concrètes des fossés numériques existants, y compris celles ayant trait aux inégalités sociales et économiques (Ismail, 2020b).

## **2.3 Développements récents dans la coopération régionale et l'établissement de règles relativement au commerce électronique**

Ces dernières années, les gouvernements se sont de plus en plus engagés dans la négociation de règles sur le commerce électronique et d'autres plus générales consacrées à l'économie numérique. Bien avant le début des négociations de l'IDC sur le commerce électronique, de nombreux gouvernements avaient négocié des dispositions ou chapitres spécifiques sur le commerce électronique dans le cadre d'accords commerciaux régionaux (ACR) avec d'autres pays (Gaitán G., 2020). La raison invoquée, selon Ismail (2020b), est que l'amélioration du commerce électronique dans une région peut contribuer à «étendre à grande échelle des écosystèmes numériques favorables et à promouvoir les sociétés numériques par le biais de la coopération et du partage des expériences». Les adeptes de ces règles ont indiqué que ces dispositions ou chapitres dans les accords régionaux permettent d'harmoniser les approches à l'égard de certains problèmes liés au commerce électronique – approches qui, sinon, peuvent considérablement différer entre les pays – et, ainsi, d'apporter une plus grande clarté et de renforcer l'attractivité de la région pour les investissements étrangers nécessaires au financement de l'évolutivité numérique (Ismail, 2020b).

Les efforts des gouvernements visant à conclure des ACR avec des chapitres spécifiques au commerce électronique, parallèlement à l'élaboration de cadres régionaux dans les aspects associés des politiques, se sont considérablement intensifiés ces derniers mois. Le 17 juin 2020, le Chili, la Nouvelle-Zélande et Singapour ont signé l'Accord de partenariat sur l'économie numérique (APEN) en utilisant la fonction de signature électronique<sup>6</sup>. Le Partenariat régional économique global (PREG), un vaste accord régional comportant un chapitre sur le commerce

---

<sup>6</sup> Voir le communiqué de presse conjoint : <https://www.mti.gov.sg/-/media/MTI/Newsroom/Press-Releases/2020/06/Joint-Press-Release--Electronic-Signing-of-Digital-Economy-Partnership-Agreement-12-June-Updated-URL.pdf>

électronique, a été signé le 15 novembre 2020 par 15 pays<sup>7</sup>, et le groupe de participants comprenait un mélange d'économies développées et en développement et de pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique. En Afrique, l'Assemblée de l'Union africaine (UA, 2020), lors de sa 13e session extraordinaire du 5 décembre 2020, a décidé, dans le cadre de la Déclaration de Johannesburg, de lancer des échanges en vertu de l'accord portant établissement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), spécifiquement pour la « Phase I » sur les biens et les services. Dans cette même déclaration, elle a également annoncé son intention « de conclure les négociations sur la Phase II et la Phase III d'ici au 31 décembre 2021 ». Ainsi, les négociations du protocole sur le commerce électronique (Phase III) ne dépendront plus de la conclusion des protocoles de Phase II sur les investissements, les droits de propriété intellectuelle et la politique de concurrence.

On a également observé une hausse de l'intérêt que suscitent l'élaboration de nouveaux cadres et stratégies régionaux et la mise en œuvre de réformes des règles obsolètes dans les cadres régionaux existants. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a accéléré ses efforts visant à renforcer la coopération interne autour des aspects liés au commerce électronique. En janvier 2021, la coalition des 10 pays a adopté le cadre de gestion des données et les clauses contractuelles types pour les flux de données transfrontières. L'ANASE a également adopté le Cadre de relèvement complet pour servir de « stratégie de sortie coordonnée de la pandémie » (ANASE, 2020). Ce cadre comprend cinq stratégies globales pour le relèvement des suites de la pandémie de COVID-19 et prévoit la promotion du commerce électronique en tant qu'élément intégral de la « Stratégie globale 4 : Accélération de la transformation numérique » (ANASE, 2020). En Europe, la Commission européenne (CE) a soumis une proposition de réglementation sur un marché unique pour les services numériques (Loi sur les services numériques), qui prévoit de remanier, à l'échelle du bloc, le cadre juridique existant sur le commerce électronique, en place depuis deux décennies (Directive 2000/31/EC)<sup>8</sup> (CE, 2020a).

Ce qui précède montre que plusieurs gouvernements traitent le commerce électronique comme « un élément essentiel au relèvement économique mondial », ainsi que le reconnaissent les coorganisateur de l'IDC sur le commerce électronique dans leur mise à jour de décembre 2020 (OMC, 2020b). La même déclaration indiquait également que la pandémie avait amplifié l'urgence d'établir des règles sur le commerce électronique et la pertinence des négociations de l'IDC sur le commerce électronique (OMC, 2020b).

---

<sup>7</sup> Les 15 pays comprennent les 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) – Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, RDP Lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Vietnam – ainsi que l'Australie, la Chine, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Corée du Sud.

<sup>8</sup> CE, 2000.

## 3.0 Le Programme de travail de l'IDC et de l'OMC sur le commerce électronique : Faits saillants de 2020

### 3.1 Hausse limitée du nombre de participants à l'IDC

En 2020, quatre membres de l'OMC ont officiellement rejoint l'IDC sur le commerce électronique : les Philippines, le Burkina Faso, le Guatemala et l'Équateur. À ce jour (février 2021), un total de 86 membres de l'OMC participent officiellement aux négociations de l'IDC sur le commerce électronique (voir l'encadré 1). Ils représentent un peu plus de la moitié de l'ensemble des membres de l'OMC et 90 % du commerce mondial (OMC, 2020b). Avec l'arrivée du Burkina Faso, le nombre de pays les moins avancés (PMA) participants est passé à quatre, à savoir : le Bénin, la République démocratique populaire (RDP) lao, Myanmar et le Burkina Faso. Le nombre de membres de l'OMC participants issus d'Afrique est passé à six : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Kenya et le Nigeria.

#### Encadré 1. Membres de l'OMC négociant l'IDC sur les aspects liés aux échanges dans le cadre du commerce électronique

Albanie	Chine	Grèce	Macédoine du Nord	Qatar
Allemagne	Chypre	Guatemala	Malaisie	République slovaque
Arabie saoudite, Royaume d'	Colombie	Honduras	Malte	République tchèque
Arabie saoudite, Royaume d'	Corée, République de	Hong Kong, Chine	Mexique	Roumanie
Argentine	Costa Rica	Hongrie	Moldavie, République de	Royaume-Uni
Australie	Côte d'Ivoire	Indonésie	Mongolie	Salvador
Autriche	Croatie	Irlande	Monténégro	Singapour
Bahreïn, Royaume du	Danemark	Israël	Myanmar	Slovénie
Belgique	Émirats arabes unis	Italie	Nicaragua	Suède
Bénin	Équateur	Japon	Nigeria	Suisse
Brésil	Espagne	Kazakhstan	Norvège	Territoire douanier distinct de Taïwan, Penghu, Kinmen et Matsu
Brunei Darussalam	Estonie	Kenya	Nouvelle-Zélande	
Bulgarie	États-Unis d'Amérique	Koweït, État du	Panama	
Burkina Faso	Fédération de Russie	lao, RDP	Paraguay	Thaïlande
Cameroun	Finlande	Lettonie	Pays-Bas	Turquie
Canada	France	Liechtenstein	Pérou	Ukraine
Chili	Géorgie	Lituanie	Philippines	Uruguay
		Luxembourg	Pologne	
			Portugal	

Source : Adapté d'Aaronson et Struet (2020) par l'auteur.

## 3.2 Le Programme de travail sur le commerce électronique examine le moratoire relatif aux droits de douane

Le 10 décembre 2019, le Conseil général de l'OMC a adopté la décision de «redynamiser les travaux dans le cadre du Programme de travail sur le commerce électronique» (OMC, 2019b) (voir l'encadré 2 pour des informations contextuelles concernant le Programme de travail de l'OMC sur le commerce électronique).

Les membres ont également convenu que (OMC, 2019b) «les travaux comprendraient, au début de 2020, des discussions structurées portant sur tous les sujets d'intérêt liés au commerce proposés par les membres, y compris les PMA, notamment sur la portée, la définition et l'incidence du moratoire relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques [et que] le Conseil général fera rapport à la douzième session de la Conférence ministérielle».

Ce moratoire existe depuis plusieurs décennies, mais il est limité dans le temps et doit être régulièrement renouvelé pour être maintenu en place. Tant dans le cadre du programme de travail que dans d'autres forums, les membres ont examiné s'il convenait d'en poursuivre le renouvellement, afin de le rendre permanent, ou de mener d'autres travaux sur les impacts qu'a eu le moratoire ces dernières années.

### Encadré 2. Le Programme de travail de 1998 de l'OMC sur le commerce électronique

Le commerce électronique a été introduit au sein de l'OMC il y a plus de deux décennies, lors sa deuxième Conférence ministérielle (CM2) en mai 1998. Au cours de la Conférence, les ministres ont adopté la «Déclaration sur le commerce électronique mondial», par laquelle ils reconnaissent que le commerce électronique «s'accroît et crée de nouvelles possibilités d'échanges» (OMC, 1998a). Ils ont également convenu d'imposer un moratoire temporaire sur les droits de douane pour les transmissions électroniques qui sera prorogé tous les deux ans par voie de consensus. Par la suite, en septembre 1998, et sur la base de la Déclaration, le Conseil général a établi «le Programme de travail de l'OMC sur le commerce électronique», dont le mandat consiste à «examiner toutes les questions liées au commerce qui se rapportent au commerce électronique mondial» (OMC, 1998b). Dans sa décision, le Conseil général a défini le commerce électronique comme s'entendant «de la production, de la distribution, de la commercialisation, de la vente ou de la livraison de marchandises et services par des moyens électroniques» (OMC, 1998b).

Ismail (2020a, p. 4) fait ressortir que les accords de l'OMC qui régissent le système commercial multilatéral couvrent un large éventail d'aspects liés au commerce transfrontalier, dont certains portent sur le commerce électronique.

Comprenant que leur niveau de pertinence pour le commerce électronique a été l'un des principaux objectifs du Programme de travail de l'OMC, Ismail (2020a, p. 9) fait également remarquer que le Programme de travail ne disposait pas d'un «objectif préétabli, notamment celui de faire avancer le processus dans le but de négocier de nouvelles règles».

La nature indécise du Programme de travail, la complexité du commerce électronique et l'impasse du cycle de Doha avaient entravé les efforts en matière d'examen des règles révisées (Ismail, 2020a).

En décembre 2020, l'Inde et l'Afrique du Sud, qui ne participent pas à l'IDC, ont diffusé une communication (WT/GC/W/812) dans laquelle ils exhortaient les membres à aller plus loin sur ce sujet, étant donné qu'il permettrait de « documenter la décision des ministres à la douzième Conférence ministérielle sur l'avenir du moratoire sur le commerce électronique » (OMC, 2020d). Ils ont également rappelé aux membres la proposition distincte (WT/GC/W/747)<sup>9</sup> consistant à articuler les discussions sur le moratoire autour des thèmes suivants (OMC, 2020d) :

- i) les implications en termes de revenus du moratoire sur les transmissions électroniques ;
- ii) la portée et la définition des transmissions électroniques ;
- iii) la faisabilité technique de l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques ;
- iv) l'impact global du moratoire sur le commerce et l'industrialisation et toute autre question liée au moratoire.

Un groupe de pays membres développés et en développement, dont l'Australie, la Chine, la Colombie et la Suisse, entre autres pays, a alimenté les discussions structurées et diffusé la communication WT/GC/W/799/Rev.1 (OMC, 2020a). Dans la communication, ils se référaient à une étude sur le moratoire récemment menée par l'OCDE (OCDE, 2019) et appelaient à l'adoption d'une « approche plus holistique, en tenant compte d'autres facteurs pertinents et de leur incidence sur les consommateurs et sur la compétitivité des exportations, et en plaçant les éléments de preuve empiriques existants dans un contexte économique plus large ». Enfin, il convient de préciser qu'en soutien aux discussions structurées, le secrétariat de l'OMC a organisé un séminaire en ligne sur le moratoire le 13 juillet 2020<sup>10</sup>, lors duquel divers experts et parties prenantes ont donné des présentations.

### 3.3 Difficultés en matière de diplomatie virtuelle et de négociations

Le 10 mars 2020, l'OMC a suspendu toutes les réunions en raison de la pandémie de COVID-19. De ce fait, après un cycle de négociations de l'IDC en février 2020, il a fallu annuler également d'autres réunions. En juin 2020, la tenue des réunions a pu reprendre dans des formats hybrides et virtuels, selon les restrictions en place à Genève.

Le passage à des réunions et des négociations virtuelles a été très difficile dans le cadre de l'OMC, où les délégués ont l'habitude de négocier en personne au siège de l'Organisation, avec la possibilité d'utiliser des services d'interprétation simultanée dans l'une quelconque des

---

<sup>9</sup> La proposition, intitulée : « Moratoire relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques : nécessité de repenser la question », et diffusée le 13 juillet 2018 à la demande des délégations de l'Inde et de l'Afrique du Sud, est disponible ici : <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/GC/W/747.pdf&Open=True>

<sup>10</sup> L'accès au programme du séminaire en ligne et aux exposés est disponible sur le site : [https://www.wto.org/french/tratop/f/ecom/f/ecom\\_webinar\\_13jul2020\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop/f/ecom/f/ecom_webinar_13jul2020_f.htm)

langues officielles de l'OMC et l'assurance que le cadre est sûr (Dreyer, 2020). Les observateurs des échanges commerciaux ont fait remarquer que la transition vers des formes virtuelles d'engagement «soulève des questions en matière de transparence, de sécurité et de faisabilité de la production d'accords» et, pour cette raison, l'OMC avait dû suspendre ses réunions en vue de trouver les solutions techniques adéquates (Ohler, 2020). Un autre défi qui s'est posé était la difficulté de tenir des conversations informelles dans un cadre en ligne et de s'assurer que la réunion et son contenu resteraient confidentiels, compte tenu des informations sensibles impliquées.

Ces facteurs ont affecté les procédures de l'IDC. Toutefois, les coorganisateur ont assuré la poursuite des négociations de l'IDC, qui se déroulent à présent en petits groupes et dans le cadre de séances plénières mensuelles. Pour l'année 2020, le programme interactif de l'OMC indique l'organisation d'un cycle de négociations de trois jours en février, puis à partir de juin 2020, la tenue de séances plénières au moins une fois par mois, sauf en août.

## **4.0 Négociations de l'IDC sur le commerce électronique : état des lieux (février 2021)**

Le 7 décembre 2020, les coorganisateur de l'IDC ont diffusé aux participants un texte de négociation récapitulatif basé sur les propositions des membres et sur l'avancement des négociations en 2020. Le texte jette les bases des négociations pour 2021. Une version révisée a été publiée le 14 décembre 2020, comprenant six sections et une annexe sur la portée et les dispositions générales. Les six sections reflètent les principaux thèmes figurant dans les propositions des membres (OMC, 2020e). Il s'agit des thèmes suivants : A) facilitation du commerce électronique ; B) ouverture et commerce électronique ; C) confiance et commerce électronique ; D) questions transversales ; E) télécommunications ; et F) accès aux marchés. Le tableau 1 présente un aperçu des thèmes et des questions et sous-questions y associées qui sont actuellement examinés dans les négociations de l'IDC sur le commerce électronique.

**Tableau 1.** Récapitulatif des questions abordées dans les négociations de l'IDC selon le dernier texte rationalisé (INF/ECOM/62) (OMC, 2020e) dans le cadre de chaque groupe de discussion thématique

SECTIONS/ QUESTIONS	SOUS-QUESTIONS	
A. FACILITATION DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE	A.1 Facilitation des transactions électroniques	Cadres de transactions électroniques ; authentification électronique et signatures électroniques ; contrats électroniques ; facturation électronique ; et services de paiement électronique
	A.2 Facilitation du commerce numérique et logistique	Facilitation du commerce numérique et logistique ; commerce sans papier ; <i>de minimis</i> ; procédures douanières ; améliorations des politiques commerciales ; échange de données sur les guichets uniques et interopérabilité du système ; services logistiques ; et facilitation accrue des échanges
B. OUVERTURE ET COMMERCE ÉLECTRONIQUE	B.1 Non- discrimination et responsabilité	Traitement non discriminatoire des produits numériques ; services informatiques interactifs (limitation de responsabilité) ; services informatiques interactifs (infraction)
	B.2 Flux d'informations	[Transfert transfrontalier d'informations par voie électronique/flux de données transfrontalières] ; emplacement des installations informatiques ; informations financières/emplacement des installations informatiques financières pour les prestataires de services financiers couverts]
	B.3 Droits de douane sur les transmissions électroniques	
	B.4 Accès à l'Internet et aux données	Données publiques ouvertes ; accès à Internet ouvert/principes en matière d'accessibilité et d'utilisation de l'Internet pour [le commerce électronique/le commerce numérique] ; accessibilité et utilisation de services informatiques interactifs ; et concurrence

<b>SECTIONS/ QUESTIONS</b>	<b>SOUS-QUESTIONS</b>	
C. CONFIANCE ET COMMERCE ÉLECTRONIQUE	C.1 Protection des consommateurs	Protection des consommateurs en ligne; messages électroniques commerciaux non sollicités
	C.2 Sphère privée	[Protection des renseignements personnels/protection des données personnelles]
	C.3 Confiance des entreprises	Codes sources; produits des TIC qui utilisent la cryptographie
D. QUESTIONS TRANSVERSALES	D.1 Transparence, réglementation intérieure et coopération	Transparence; disponibilité électronique des informations liées au commerce; réglementation intérieure; coopération; mécanismes de coopération
	D.2 Cybersécurité	
	D.3 Renforcement des capacités	Options en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique
	E.1 Mise à jour du document de référence de l'OMC sur les services de télécommunication	Portée; définitions; sauvegardes en matière de concurrence; interconnexion; service universel; octroi de licences et d'autorisation; autorité de réglementation des télécommunications; répartition et utilisation des ressources limitées; installations essentielles
	E.2 Matériel et produits de réseau	Matériel et produits de réseaux liés au commerce électronique
F. ACCÈS AUX MARCHÉS	Accès aux marchés des services; admission et séjour temporaires de personnel du commerce électronique; accès au marché des biens	
ANNEXE 1 : PORTÉE ET PRINCIPES GÉNÉRAUX	Préambule; définitions; principes; portée; lien avec d'autres accords; exceptions générales; exceptions de sécurité	

Source : Auteure, sur la base du texte de négociation récapitulatif – décembre 2020, INF/ECOM/62/Rev.1.

Remarque : les crochets correspondent au document récapitulatif et leur utilisation vise à refléter les différences entre les propositions.

## 4.1 Dix petits groupes établis relativement à ces questions en bonne voie pour réaliser des progrès

Bien que les discussions tenues tout au long de l'année 2020 aient couvert tous les thèmes et les propositions concernées, qui ont ensuite été rationalisés afin de former le texte récapitulatif du 14 décembre 2020, des travaux intensifs ont été menés au sein de 10 petits groupes sur les questions spécifiques où des progrès ont pu être observés. Cette approche visait à réduire les différences. Selon la CE (2020b) et l'OMC (2020a), ces 10 groupes travaillent aux questions suivantes : i) la protection des consommateurs ; ii) les spams ; iii) les signatures électroniques et l'authentification électronique ; iv) le commerce sans papier ; v) la facilitation du commerce numérique ; vi) les codes sources ; vii) les données publiques ouvertes ; viii) l'accès aux marchés ; ix) les droits de douane sur les transmissions électroniques ; et x) l'accès à Internet ouvert. Le tableau 2 ci-dessous présente les avancées observées dans le cadre de ces négociations en petits groupes.

**Tableau 2.** Progrès réalisés dans le cadre des négociations en petits groupes de l'IDC sur le commerce électronique

Petit groupe	Faits saillants
Protection des consommateurs	S'agissant de la protection des consommateurs, la plupart des membres participant aux négociations ont convenu de la nécessité d'établir un ensemble de principes directeurs. Toutefois, la manière de les appliquer, leurs formes et le niveau de permissivité pour les membres de pays en développement ne sont pas encore clairs. Le Guatemala et l'Équateur souhaitent déterminer s'ils pourraient disposer d'un délai supplémentaire pour mettre en œuvre les textes sur la protection des consommateurs en ligne.
Les spams	L'objectif est de minimiser les « messages commerciaux non sollicités », également désignés par « spams » (ou « pourriels »). Lors de la première séance plénière de 2021, le facilitateur a annoncé que le groupe avait finalisé un « texte propre » (OMC, 2021a).
Les signatures électroniques et l'authentification électronique	Les membres passent en revue le texte rationalisé concernant la « facilitation des transactions électroniques » qui (selon l'OMC, 2021a) a été examiné il y a un an, et ils échangent leurs opinions. Ce texte a pour but d'amener les gouvernements à établir des cadres juridiques au niveau national en vue d'éviter des fardeaux réglementaires et d'assurer l'absence de discrimination dans les aspects liés au commerce électronique. Les membres échangent également leurs points de vue pour faire en sorte que les contrats électroniques ne soient pas privés d'effet juridique ni traités différemment pour avoir été conclus par des moyens électroniques. Parmi les autres textes en cours d'examen figurent les versions électroniques des factures pour la vente de biens ou la prestation de services, la facilitation des services de paiement électronique et le traitement des prestataires de services.

Petit groupe	Faits saillants
Le commerce sans papier	Bien qu'un grand nombre de membres (en particulier les pays à revenu élevé) soient en faveur de règles régissant le commerce sans papier, d'autres ont souligné que la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) avait déjà traité de ces questions dans ses lois types (Titievskaja, 2020). Par exemple, la Loi type sur les documents transférables électroniques de 2017 n'a encore exercé aucune influence sur les lois et réglementations nationales, hormis dans un pays membre en développement et dans la juridiction du marché mondial d'Abu Dhabi aux Émirats arabes unis <sup>11</sup> .
Facilitation du commerce numérique	Elle repose sur l'accord sur la facilitation des échanges (AFE) et vise à examiner les aspects de l'AFE concernant le commerce électronique et à les renforcer.
Codes sources	La plupart des participants adhèrent au principe consistant à ne pas demander la divulgation des codes sources liés à la protection de la propriété intellectuelle. Toutefois, les discussions se poursuivent afin de déterminer la portée d'un code source, les exceptions à l'obligation de divulgation et les procédures nécessaires. De manière générale, les discussions sur les codes sources sont très techniques, ce qui, selon certaines délégations, rend difficile le suivi de ce sujet <sup>12</sup> .
Accès à Internet ouvert	Les propositions reconnaissent les avantages de l'octroi par les prestataires de services d'un accès non discriminatoire à l'Internet. Cependant, un groupe de pays développés indique que les membres devraient adopter des mesures afin que les gouvernements soient responsables de garantir un tel accès.
Les données publiques ouvertes	L'objectif est de faciliter l'accès public aux données ou aux informations détenues par les gouvernements. Des discussions sont en cours au sujet de l'utilisation qui serait faite de ces données ainsi que sur les mécanismes potentiels qui pourraient être mis en place afin de permettre au public de demander la divulgation de certaines informations. Les adeptes sont principalement les signataires de la Charte internationale sur les données ouvertes (CDO).

<sup>11</sup> Voir le statut de la Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques à l'adresse [https://uncitral.un.org/fr/texts/ecommerce/modellaw/electronic\\_transferable\\_records/status](https://uncitral.un.org/fr/texts/ecommerce/modellaw/electronic_transferable_records/status)

<sup>12</sup> Dans le cadre des séminaires tenus en 2020 portant sur le projet de subvention « Umbrella Grant » du TAF2 et de l'OMC, de nombreuses délégations, participant ou non aux négociations de l'IDC, ont indiqué qu'il était difficile de suivre les discussions sur les codes sources en raison de leurs aspects très techniques. Des opinions similaires ont été exprimées concernant les questions liées aux flux de données, à l'accès aux données et à la sphère privée.

Petit groupe	Faits saillants
Les droits de douane sur les transmissions électroniques	Les membres ont adopté le moratoire sur les droits de douane applicables aux transmissions électroniques depuis 1998 et le prolongent tous les deux ans, à l'occasion de la Conférence ministérielle. Toutefois, certains pays membres en développement ont mis en doute l'utilité de sa prorogation et ont demandé que les discussions structurées dans le cadre du Programme de travail de l'OMC en examinent la portée, la définition et l'impact. D'un autre côté, des pays membres développés ont appelé à rendre le moratoire permanent. Si le moratoire existant de l'OMC n'était plus prolongé, l'IDC offre la possibilité de parvenir à un accord rétablissant le moratoire entre les membres qui partagent le même avis (Dreyer, 2020). Parmi les membres participants, l'Indonésie était opposée à la prolongation du moratoire. La définition de l'expression « transmission électronique » n'est pas encore convenue.
L'accès au marché des services	Des négociations sont en cours dans ce domaine, compte tenu des engagements existants dans les quatre modes de fourniture de l'Accord général sur le commerce des services (GATS) dans les services commerciaux, les services de communications, les services de distribution, les services financiers et les services de transport. La mise à jour et les obligations supplémentaires sont examinées dans le cadre du Document de référence sur les services de télécommunication. Le manque de clarté concernant l'architecture des résultats de l'IDC sur le commerce électronique a été évoqué comme un défi spécifique pour ce petit groupe, compte tenu des interactions possibles avec les règles et les engagements prévus actuels de l'OMC.

Source: Author, based on the Consolidated Negotiating Text – December 2020, INF/ECOM/62/Rev.1 (WTO, 2020e, 2021); EC (2020b) and Titievskaia (2020).

## 4.2 L'accès aux données, les flux de données et la sphère privée demeurent des sujets controversés

On observe un niveau important de divergence entre les participants à l'IDC quant à la manière de traiter les questions portant sur les flux de données, l'accès aux données, la sphère privée et la cybersécurité. Les principales approches proposées diffèrent considérablement. Par exemple, bien que l'UE appelle au respect des droits fondamentaux, les États-Unis « plaident en faveur de flux libres des données transfrontalières, y compris des données personnelles, s'ils sont destinés à (...) des fins commerciales », tandis que la Chine « considère que les flux de données sont soumis à une condition préalable de sécurité » (Titievskaia, 2020).

Dans le même temps, tous les membres participant à l'IDC ne peuvent pas s'engager de manière effective dans les négociations sur les données, et plusieurs d'entre eux ne disposent pas de suffisamment d'entreprises de données et d'expertise dans ce domaine à l'échelle nationale

(Aaronson et Struet, 2020). Ainsi, les discussions sur les données et les tentatives de parvenir à un accord sur leur réglementation surviennent davantage en dehors du cadre de l'OMC, par exemple, lors du G7 et du G20.

Selon les coorganisateurs, le Japon et Singapour ont organisé une session consacrée aux flux et à la localisation des données en novembre 2020 (OMC, 2020b). Divers experts ont été conviés, y compris du secteur privé. L'objectif était de renforcer la compréhension des aspects techniques des données et la manière de les associer au commerce, en vue de soutenir les délégations impliquées dans les négociations liées aux données.

### **4.3 Progrès limités relativement aux questions portant sur les micro, petites et moyennes entreprises, le genre et les pays les moins avancés**

Selon le cadre thématique de l'IDC sur le commerce électronique et des points à l'ordre du jour des réunions, «les opportunités et les défis uniques auxquels sont confrontés les membres, y compris les pays en développement et les PMA, ainsi que les micro, petites et moyennes entreprises, en relation avec le commerce électronique» seront pris en considération dans chacun des groupes de discussion (OMC, 2019c). Toutefois, d'après l'OMC (2020e), très peu des dispositions proposées pouvant faire l'objet d'un suivi dans le document récapitulatif y sont spécifiquement liées. S'agissant des préoccupations au sujet des MPME, seulement quelques propositions visant à les soutenir figurent dans le cadre des améliorations des politiques commerciales, de la prestation de services de facilitation et de soutien du commerce, des échanges de données sur les guichets uniques, des services informatiques interactifs, de la coopération, de la sphère privée et du préambule. Le Brésil et la Chine faisaient partie des pays qui ont soumis des propositions couvrant spécifiquement les intérêts des MPME.

Quant au renforcement des capacités et à l'assistance technique en soutien aux pays en développement ou aux PMA, la Chine et l'Indonésie sont les seuls participants à l'IDC qui ont soumis des propositions de texte portant sur des dispositions consacrées à ces sujets. La proposition de l'Indonésie préconise l'apport d'un soutien, à la demande des pays membres en développement ou des PMA, pour assurer leur capacité à mettre en œuvre les règles prospectives sur le commerce électronique. Ce soutien sera fourni par les pays membres développés et en développement qui sont en mesure de le faire. Une autre proposition, émanant de la Chine et de l'Indonésie, ainsi que le décrit le document récapitulatif du 14 décembre, appelle à «examiner la possibilité d'établir un programme de commerce électronique pour le développement au sein de l'OMC», en vue de «fournir volontairement une assistance aux PMA». Il convient également de préciser que la Chine est le seul membre à proposer un texte portant sur la «fracture numérique», qui encourage les membres à «adopter des recommandations et des mesures pratiques qui contribuent à l'amélioration de l'infrastructure et des conditions techniques du commerce électronique des membres en développement, afin d'aider les entreprises et les citoyens à réaliser la transition numérique» (OMC, 2020e).

Enfin, s'agissant du genre, seulement deux dispositions tenant compte de la dimension du genre ont été proposées, par le Canada, en vue de les examiner lors des négociations. Ces dispositions figurent dans le préambule et dans la sous-section consacrée à la protection des renseignements personnels, conformément au dernier texte de négociation récapitulatif de décembre 2020. Elles adoptent une approche générale non discriminatoire.

## 5.0 Perspectives en vue de la CM12

À ce jour, les impacts de la pandémie de COVID-19 sur le rythme des négociations de l'IDC et la forme des résultats de la CM12 à la fin de l'année 2021 ne sont toujours pas clairs. En décembre 2020, les coorganisateur ont annoncé que les petits groupes de travail présentés au tableau 2 ci-dessus « [intensifieraient] les travaux dans les mois à venir pour réduire encore les divergences et trouver des terrains d'entente possible » (OMC, 2020b). En parallèle, les dates pour les séances plénières mensuelles ont été établies jusqu'aux congés estivaux de l'OMC. Il s'agit des dates suivantes<sup>13</sup> :

- Mardi 16 mars
- Mardi 20 avril
- Jeudi 20 mai
- Lundi 21 juin
- Vendredi 23 juillet

La première réunion de 2021 a eu lieu le 5 février. Lors de cette réunion, les facilitateurs des petits groupes ont présenté des mises à jour sur leurs discussions. Le facilitateur de la discussion de petit groupe sur les « spams » a annoncé que le groupe avait finalisé un texte propre. Selon le Service de recherche du Congrès (2020) et la CE (2020a), la protection des consommateurs et les signatures électroniques peuvent être les principaux sujets d'un texte final à l'approche de la CM12. « L'Ambassadeur Hung Seng Tan (Singapour), coorganisateur de l'Initiative, [...] a prié instamment les petits groupes de s'efforcer en priorité d'épurer les questions qui avaient été traitées de manière approfondie de façon que l'Initiative puisse traiter d'autres questions » (OMC, 2021a). À cette fin, les coorganisateur envisagent d'impliquer des ministres dans les discussions en petits groupes pour aider à résoudre les problèmes difficiles.

Bien qu'il soit prévu de réaliser d'importants progrès relativement à plusieurs des questions figurant dans le programme des négociations de l'IDC sur le commerce électronique, on ne sait pas clairement quel est le résultat escompté. Dans le même temps, un grand nombre de pays membres en développement appellent à redynamiser le Programme de travail de l'OMC sur le commerce électronique et à élargir considérablement les discussions structurées convenues au sujet des impacts du moratoire. Étant donné que le moratoire relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques devra être prorogé lors de la CM12, on s'attend à ce que les négociations sur le sujet au sein de l'ensemble des membres de l'OMC s'intensifient dans les prochains mois.

---

<sup>13</sup> Organisation mondiale du commerce, 2021b.

## Références

- Aaronson, S.A. et Struet, T., 2020. *Data is divisive: A history of public communications on e-commerce, 1998–2020* (Document n° 247 du CIGI). Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale. [https://www.cigionline.org/sites/default/files/documents/no.247\\_0.pdf](https://www.cigionline.org/sites/default/files/documents/no.247_0.pdf)
- Adjovi, J. et Flores, A., 2020. *COVID-19: The telecoms industry will suffer less than many others, and can thus help to support the economy*, Analysys Mason Limited 2020. [https://www.analysys.com/contentassets/74b25021d39c44b99270b20ad3926eee/analysys\\_mason\\_covid19\\_telecoms\\_quarterly\\_apr2020.pdf](https://www.analysys.com/contentassets/74b25021d39c44b99270b20ad3926eee/analysys_mason_covid19_telecoms_quarterly_apr2020.pdf)
- Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), 2020. *ASEAN comprehensive recovery framework*, Jakarta. Secrétariat de l'ANASE. [https://asean.org/storage/ASEAN-Comprehensive-Recovery-Framework\\_Pub-2020.pdf](https://asean.org/storage/ASEAN-Comprehensive-Recovery-Framework_Pub-2020.pdf)
- Beech, M., 2020. *COVID-19 pushes up internet use 70% and streaming more than 12%, first figures reveal*. Forbes. <https://www.forbes.com/sites/markbeech/2020/03/25/covid-19-pushes-up-internet-use-70-streaming-more-than-12-first-figures-reveal/?sh=2fc218173104>
- Choi, J., Dutz, Mark. et Usman, Z., 2020. *The future of work in Africa: Harnessing the potential of digital technologies for All* (L'avenir du travail en Afrique : mise à profit du potentiel des technologies numériques pour tous) Forum du développement pour l'Afrique. Banque mondiale. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/32124>
- Commission européenne (CE), 2000. *Directive 2000/31/CE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur (« Directive sur le commerce électronique »)*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=celex%3A32000L0031>
- Commission européenne (CE), 2020a. *Proposal for a regulation of the European Parliament and of the Council on a Single Market For Digital Services (Digital Services Act) and amending Directive 2000/31/EC* (Proposition de réglementation du Parlement européen et du Conseil sur un marché unique pour les services numériques (Loi relative aux services numériques) et modifiant la Directive 2000/31/CE). COM(2020) 825 final, 15 décembre 2020, Bruxelles. <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2020/EN/COM-2020-825-F1-EN-MAIN-PART-1.PDF>
- Commission européenne, 2020b. *Civil society dialogue. Meeting on WTO negotiations on e-commerce, investment facilitation and domestic regulation, 15 December 2020* (Dialogue avec la société civile. Réunion relative aux négociations de l'OMC sur le commerce électronique, la facilitation des investissements et la réglementation intérieure, 15 décembre 2020). [https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2020/december/tradoc\\_159202.pdf](https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2020/december/tradoc_159202.pdf)

- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), 2020a. *Impact of the Covid-19 pandemic on trade and development: Transitioning to a new normal* (L'impact de la pandémie de Covid-19 sur le commerce et le développement : transition vers une nouvelle normalité). [https://unctad.org/system/files/official-document/osg2020d1\\_en.pdf](https://unctad.org/system/files/official-document/osg2020d1_en.pdf)
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2020b. *Covid-19 and e-commerce impact on businesses and policy responses* (L'impact de la Covid-19 et du commerce électronique sur les entreprises et les réponses politiques). [https://unctad.org/system/files/official-document/dtlstict2020d12\\_en.pdf](https://unctad.org/system/files/official-document/dtlstict2020d12_en.pdf)
- Dreyer, I., 2020. *WTO e-commerce moratorium and plurilateral talks: state of play*, 6 avril 2020. Borderlex. <https://borderlex.net/2020/04/06/wto-and-e-commerce-moratorium-and-plurilateral-talks-state-of-play/>
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 2020. *Covid-19: Are children able to continue learning during school closures? A global analysis of the potential reach of remote learning policies using data from 100 countries* (La Covid-19 : Les enfants sont-ils en mesure de continuer à apprendre pendant les fermetures des écoles? Une analyse mondiale de la portée potentielle des politiques d'apprentissage à distance, sur la base des données de 100 pays). <https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2020/08/COVID-19-Remote-Learning-Factsheet-English-2020.pdf>
- Gaitán G., L., 2020. *Electronic commerce in trade agreements: Experience of small developing countries*. CUTS International. <http://www.cuts-geneva.org/pdf/eAfCFTA-Study-E-Commerce-Provisions-in-RTAs.pdf>
- Hoekman, B. et Sabel, C., 2021. *Plurilateral cooperation as an alternative to trade agreements: Innovating one domain at a time* (Document de travail de l'Institut universitaire européen de Florence, RSC 2021/01). [https://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/69578/RSCAS\\_2021\\_01.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/69578/RSCAS_2021_01.pdf?sequence=1&isAllowed=y)
- International Finance Corporation (IFC), 2020. *The impact of Covid-19 on disruptive technology adoption in emerging markets* (L'impact de la Covid-19 sur l'adoption des technologies perturbatrice dans les marchés émergents). IFC et Groupe de la Banque mondiale. <https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/537b9b66-a35c-40cf-bed8-6f618c4f63d8/202009-COVID-19-Impact-Disruptive-Tech-EM.pdf?MOD=AJPERES&CVID=njn5xG9>
- Ismail, Y., 2020a. *Le commerce électronique au sein de l'Organisation mondiale du commerce : historique et dernières avancées des négociations dans le cadre de la déclaration conjointe*. Dossier de négociation préparé pour un séminaire à Genève sur l'Initiative de déclaration conjointe (IDC) organisé par l'IISD et CUTS International le 29 janvier 2020. <https://www.iisd.org/system/files/publications/commerce-electronique-organisation-mondiale.pdf>
- Ismail, Y., 2020b. *Fast forward e-commerce: How can developing countries leap e-commerce barriers in the post-Covid 19 era?* CUTS International. <http://www.cuts-geneva.org/pdf/KP2020-Study-Fast-Forward-E-Commerce.pdf>

- Junia Technologies AG, 2020. *Junia reports first quarter 2020 results*. Business Wire. <https://www.businesswire.com/news/home/20200513005234/en/>
- Laberge, L., O'toole, C., Schneider, J. et Smaje, K., 2020. *How COVID-19 has pushed companies over the technology tipping point—and transformed business forever*, McKinsey & Company. <https://www.mckinsey.com/business-functions/strategy-and-corporate-finance/our-insights/how-covid-19-has-pushed-companies-over-the-technology-tipping-point-and-transformed-business-forever>
- Mercado Libre, Inc., 2020. *Quarterly report pursuant to Section 13 or 15(D) of the Securities Exchange Act of 1934 for the quarterly period ended 31 March 2020*. <http://investor.mercadolibre.com/static-files/614122c8-d973-4a1c-a77c-f3e428fba639>
- Nations Unies, 2020. *Journée internationale des femmes rurales*. <https://www.un.org/fr/observances/rural-women-day>
- Ohler, F., 2020. *Multilateral negotiations and “social distancing.”* Institut allemand du développement. <https://blogs.die-gdi.de/2020/05/06/multilateral-negotiations-and-social-distancing/>
- ONU Femmes, 2020. *Déclaration de Phumzile Mlambo-Ngcuka, directrice exécutive d'ONU Femmes, à l'occasion de la Journée internationale des femmes rurales*. <https://www.unwomen.org/fr/news/stories/2020/10/statement-ed-phumzile-on-the-international-day-of-rural-women>
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2019. *Shedding new light on the debate about duties on electronic transmissions* (Éclaircissements sur le débat au sujet des droits sur les transmissions électroniques). [https://issuu.com/oecd.publishing/docs/shedding\\_new\\_light\\_on\\_the\\_debate\\_about\\_duties\\_on\\_e](https://issuu.com/oecd.publishing/docs/shedding_new_light_on_the_debate_about_duties_on_e)
- Organisation de coopération et de développement économiques, 2020. *Le commerce électronique au temps de la pandémie de COVID-19. Éditions OCDE*. [https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=137\\_137593-v669p5a57x&title=Le-commerce-electronique-au-temps-de-la-pandemie-de-COVID-19](https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=137_137593-v669p5a57x&title=Le-commerce-electronique-au-temps-de-la-pandemie-de-COVID-19)
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2020. *International day of rural women 2020* (Journée internationale des femmes rurales 2020) <http://www.fao.org/fao-stories/article/en/c/1313789/>
- Organisation mondiale de la Santé, 2020. *Allocution liminaire du directeur général de l'OMS lors du point de presse sur la Covid-19 – 11 mars 2020*. <https://www.who.int/fr/director-general/speeches/detail/who-director-general-s-opening-remarks-at-the-media-briefing-on-covid-19---11-march-2020>
- Organisation mondiale du commerce (OMC) (n.d.). *Douzième Conférence ministérielle de l'OMC*. [https://www.wto.org/french/thewto\\_f/minist\\_f/mc12\\_f/mc12\\_f.htm](https://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/mc12_f/mc12_f.htm)
- Organisation mondiale du commerce, 1998a. *Déclaration sur le commerce électronique mondial*. [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/ecom\\_f/mindec1\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/ecom_f/mindec1_f.htm)

Organisation mondiale du commerce, 1998b. Programme de travail sur le commerce électronique. <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=R:/WT/L/274.pdf&Open=True>

Organisation mondiale du commerce, 2017. Déclaration conjointe sur le commerce électronique. <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjuprbuoJvwAhXTXSSKHZjWBaAQFjAAegQIBhAD&url=https%3A%2F%2Fdocs.wto.org%2Fdol2fe%2FPages%2FSS%2Fdirectdoc.aspx%3Ffilename%3Dr%3A%2FWT%2FMIN17%2F60.pdf&usg=AOvVaw1AFydRfI07P48G4KeTmjHt>

Organisation mondiale du commerce, 2019a. *Déclaration conjointe sur le commerce électronique*. <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/L/1056.pdf&Open=True>

Organisation mondiale du commerce, 2019b. *Programme de travail sur le commerce électronique, Décision du Conseil général*, adoptée le 10 décembre 2019. <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/L/1079.pdf&Open=True>

Organisation mondiale du commerce, 2020a. *Élargissement et approfondissement des discussions concernant le moratoire sur les droits de douane pour les transmissions électroniques (WT/GC/W/799/Rev.1, 29 juin 2020)*. <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/GC/W799R1.pdf&Open=True>

Organisation mondiale du commerce, 2020b. *Joint statement initiative on e-commerce: Co-conveners' update* (Initiative de déclaration conjointe sur le commerce électronique : mise à jour des coorganisateurs). [https://www.wto.org/english/news\\_e/news20\\_e/ecom\\_14dec20\\_e.pdf](https://www.wto.org/english/news_e/news20_e/ecom_14dec20_e.pdf)

Organisation mondiale du commerce, 2020c. *Programme de travail sur le commerce électronique*.

Organisation mondiale du commerce, 2020d. *Programme de travail sur le commerce électronique. Redynamiser les travaux au titre du programme de travail de 1998 sur le commerce électronique : Communication présentée par l'Afrique du Sud et l'Inde (WT/GC/W/812)*. <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/GC/W812.pdf&Open=True>

Organisation mondiale du commerce, 2020e. *WTO Electronic Commerce Negotiations: Consolidated Negotiating Text – December 2020 – Revision* (Négociations de l'OMC sur le commerce électronique : texte de négociation récapitulatif – décembre 2020 – révision), INF/ECOM/62/Rev.1, 14 décembre 2020. (Accès restreint).

Organisation mondiale du commerce, 2021a. *Négociations sur le commerce électronique : les membres finalisent le « texte propre » sur les messages commerciaux non sollicités*, 5 février 2021. [https://www.wto.org/french/news\\_f/news21\\_f/ecom\\_05feb21\\_f.htm](https://www.wto.org/french/news_f/news21_f/ecom_05feb21_f.htm)

Organisation mondiale du commerce, 2021b. *Joint Statement on Electronic Commerce – Meeting Schedule* (Déclaration conjointe sur le commerce électronique – programme des réunions) (Accès restreint).

Négociations de l'Initiative de déclaration conjointe sur le commerce électronique parmi les membres de l'Organisation mondiale du commerce : État des lieux et impacts de la pandémie de COVID-19

Organisation mondiale du commerce. 2021c. *La douzième Conférence ministérielle se tiendra à Genève à la fin de 2021*. [https://www.wto.org/french/news\\_f/news21\\_f/minis\\_01mar21\\_f.htm](https://www.wto.org/french/news_f/news21_f/minis_01mar21_f.htm)

Secrétaire général des Nations Unies, 2020. *Report of the Secretary-General Roadmap for Digital Cooperation* (Rapport du Secrétaire général. Feuille de route pour la coopération numérique). Nations Unies. [https://www.un.org/en/content/digital-cooperation-roadmap/assets/pdf/Roadmap\\_for\\_Digital\\_Cooperation\\_EN.pdf](https://www.un.org/en/content/digital-cooperation-roadmap/assets/pdf/Roadmap_for_Digital_Cooperation_EN.pdf)

Service de recherche du Congrès (CRS), 2020. *Digital trade* (In Focus IF10770). <https://crsreports.congress.gov/product/pdf/IF/IF10770>

Titievskaja, J., 2020. *At a glance. WTO e-commerce negotiations* (Aperçu : les négociations de l'OMC sur le commerce électronique) (Service européen de recherche parlementaire (EPRS), PE 659.263 – octobre 2020). [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2020/659263/EPRS\\_ATAG\(2020\)659263\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2020/659263/EPRS_ATAG(2020)659263_EN.pdf)

Ungerer, C., Portugal, A., Molinuevo, M. et Rovo, N., 2020. *Recommendations to leverage e-commerce during the COVID-19 crisis, Trade and COVID-19 Guidance Note* (Recommandations en vue de tirer parti du commerce électronique pendant la crise de Covid-19. Note d'orientation sur le commerce et la Covid-19), Banque mondiale. <https://doi.org/10.1596/33750>.

Union africaine (UA), 2020. *Déclaration de Johannesburg sur le démarrage des échanges commerciaux dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine* (Ext/Assembly/AU/Decl.1(XIII)). <https://www.tralac.org/documents/resources/cfta/4247-au-assembly-thirteenth-extraordinary-session-on-the-afcfta-decision-and-declaration-5-december-2020/file.html>

**©2021 The International Institute for Sustainable Development  
and CUTS International, Geneva**

Publié par l'Institut international du développement durable.